



République française

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DELIBERATION N°2024-09

REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2024

2024-09 COMPTE DE GESTION 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-huit heures, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame OTTOBRINI Nathalie, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

MEMBRES PRÉSENTS :

Madame OTTOBRINI Nathalie Vice- présidente

Mesdames LEHUJEUR, LACROIX, DEVAUCHELLE, PAYEN, WEISS, Messieurs LEFEVRE, HAAGE.

ABSENT REPRESENTE : Monsieur MESTRE représentée par Madame DEVAUCHELLE

ABSENT : Mesdames MENNAD, BACHELIER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L1612-12 et L2121-31, Considérant que le compte de gestion établi par le Trésorier Principal est conforme au compte administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale.

Vu l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Mr le Président et celles du compte de gestion du Trésorier Principal, pour l'exercice 2023,

**Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le Compte de Gestion 2023 du Centre Communal d'Action Sociale joint à la présente délibération

DECLARE que les écritures du compte de gestion 2023 sont conformes à celles du compte administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale.

PAR 9 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Voix Abstention

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Le Président

Nathalie OTTOBRINI

Yannick BOEDEC



Publié sur le site internet le 20/04/2024